

## Fiche technique

# SIVA 50

**Insecticide biologique à base d'acides gras naturels pour lutter contre les insectes en cultures maraîchères, arboriculture, petits fruits et cultures ornementales.**

**Matière active:** Acides gras en C7-C18 505 g/l (50%; sous forme de sel de potassium)

**Formulation:** Suspension concentrée (SC)

### EMPLOI:

Bien mouiller les plantes de tous les côtés car **SIVA 50** agit uniquement par contact. Répéter les applications en cas de nécessité. Le produit reste efficace tant que la plante est mouillée. Une fois sèche, l'action de **SIVA 50** se termine.

Lors de températures journalières supérieures à 25° C, traiter **SIVA 50** en soirée.

### ARBORICULTURE:

**Dosage:** 10-15 l/ha pucerons du feuillage acariens

Délai d'attente: 1 semaine

Bien mouiller les arbres fruitiers, volume de bouillie de 800-1000 l/ha. Le dosage de maximum 15 l/ha ne doit pas être dépassé pour des raisons de sélectivité. La concentration maximale de **SIVA 50** dans la bouillie de traitement s'élève à 2%. Pour des applications avec moins d'eau, le dosage doit être réduit en conséquence (par ex.: max. 8 l Siva 50 pour 400 l d'eau par ha).

### PETITS FRUITS:

**SIVA 50** est homologué dans les cultures de baies suivantes: fraise, framboise, mûre, myrtille, espèces de Ribes, mini Kiwi, grand sureau.

**Dosage:** 2% (20 l/ha) pucerons du feuillage acariens

Délai d'attente: 1 semaine

Le dosage en % se rapporte à un volume de bouillie de 1000 l/ha et pour des cultures aux stades suivants:

Fraise: de la pleine floraison au début de la maturation; dosage déterminé pour une densité de 4 plantes/m<sup>2</sup>.

Mûre, framboise d'été: au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"

Framboise d'automne: aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm

Myrtilles et espèces de Ribes: au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles).

La concentration de 2% ne peut être dépassée dans aucunes cultures, pour éviter le danger de dégâts de phytotoxicité sur les fruits et les feuilles.

Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

### CULTURES MARAÎCHÈRES:

**Général:** 2% pucerons acariens

**Fines herbes:** 2% (20 l/ha) pucerons acariens

Délai d'attente: 1 semaine

**Aubergine, concombre, courgette, haricots, poivron, tomate:** 2% mouche blanche

**Choux (plein air):** 2% mouche blanche

Délai d'attente: 1 semaine

Recommandations d'emploi pour lutter contre la mouche blanche dans le chou avec **SIVA 50**:

- Bien mouiller les plantes de tous les côtés. N'agit que par contact direct.



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO**

CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch

- Appliquer avec assez d'eau, adapter au stade de la culture (**SIVA 50** 20 l/ha en cas d'une quantité d'eau de 1000 l/ha).
- De nombreux essais montrent que les applications de **SIVA 50** à midi apportent le plus grand succès. À cette période de la journée, les mouches blanches sont les plus actives. Des brûlures des feuilles n'ont pas été observées dans les essais jusqu'à présent, même lorsque **SIVA 50** est appliqué à des températures d'environ 30 °C.
- Au niveau de l'efficacité, des mélanges de **SIVA 50** avec des insecticides contre les nymphes (p. ex. **Teppeki**, Movento SC) sont raisonnable, parce que tous les stades de développement des mouches blanches sont contrôlés (les adultes avec **SIVA 50**, les nymphes avec **Teppeki** et Movento SC. **Teppeki** est également efficace contre les adultes). Donc, une réduction de la population totale peut être réalisée.
- En cas de forte pression, répéter le traitement.

#### PLANTES ORNEMENTALES:

Dans les plantes ornementales, **SIVA 50** est homologué dans les cultures suivantes: arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosiers.

**Dosage:** 2% pucerons du feuillage  
mouches blanches  
acariens

Lors de l'utilisation sous serre, les auxiliaires peuvent être lâchés peu de temps après un traitement avec **SIVA 50**. Il n'y a pas d'effets secondaires à attendre. Avant d'utiliser **SIVA 50** sur une grande surface de culture ornementale, contrôler la sélectivité du produit sur quelques feuilles de la culture.

#### INDICATION GÉNÉRALE:

Lors de l'élaboration de la bouillie de pulvérisation, veiller à limiter la formation de mousse et réduire si nécessaire l'intensité du brassage en conséquence. En ajoutant quelques gouttes de **Schaumstopp Omya**, la formation de mousse peut être fortement réduite.

#### CONDITION DE PROTECTION DE L'UTILISATEUR:

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière.

#### MODE D'ACTION:

**SIVA 50** diminue la tension superficielle de l'eau, ce qui empêche la bouillie de perler. La bouillie peut ainsi pénétrer dans les orifices respiratoires des insectes nuisibles, ce qui entraîne leur mort.

**SIVA 50** est composé d'acides gras naturels et de leur sels de potasse qui sont également utilisés pour la fabrication de savons. Ce produit est 100% biodégradable. Son emploi ne comporte aucun risque s'il est employé selon les prescriptions.

**SIVA 50** agit comme un insecticide de contact. Toute la plante, y compris le dessous des feuilles, doit être soigneusement mouillée jusqu'à ce que la bouillie dégouline.

#### STOCKAGE:

**SIVA 50** peut être stocké pendant 12 mois au minimum, à une température d'environ 15 -20° C.

**EMBALLAGES:** Bidons de 10 l  
Bidons de 20 l

#### DANGER –RISQUE –SÉCURITÉ

##### Identificateur clé:

GHS07 attention dangereux

**Mention d'avertissement:** Attention

##### Indications de danger:

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

##### Indications de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection.  
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.  
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO** CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO** CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
[www.omya-agro.ch](http://www.omya-agro.ch)